

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal Du Vendredi 03 Décembre 2010



Etaient présents : MM. SERET - RUGGERI - CLAUD - ESCANDE - MAYEUR -
CHARNOTET - BARIL - GUIDET - LOUVET - RENAULT.
Mmes OSSELIN - MERCIER - MOURET.

13 présents

Absents : /

Absents Excusés : Mme TENART

Secrétaire de séance : M CLAUD.

Rappel de l'ordre du jour :

- Foncier :
 - Droit de préemption.

- Personnel :
 - IFTS
 - IAT
 - Création de poste

- Travaux :
 - Facture GRDF

- Questions Diverses :

▪ **FONCIER :**

M le Maire a reçu le géomètre de M Lambert qui propose un 4ème projet « rue des vignes ». Ce projet n'appelle aucune remarque particulière et sera étudié et validé lors de la prochaine Commission du PLU.

- Le droit de préemption

Monsieur le Maire présente la possibilité de faire valoir son droit de préemption sur une maison qui sera mis en vente. Monsieur le Maire voit la possibilité d'améliorer l'environnement de la salle des fêtes, de l'école et autres activités.

Il faudrait réfléchir aux différents projets que nous pourrions mettre en œuvre. (Le montant, les travaux, ...)

Délibération de droit de préemption.

Le Conseil Municipal accepte de déléguer à Monsieur le Maire le droit de préempter sur l'ensemble des espaces réservés inscrits au POS.

▪ **PERSONNEL :**

- IFTS

Afin de corriger certaines erreurs faites sur les fiches de paye de certains employés, Monsieur le Maire propose d'attribuer une autre prime à ces agents ; ceci dans le but de récupérer le trop perçu sans les léser. Cette attribution n'affecte en rien le budget communal, le temps de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- IAT

Un décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 crée l'indemnité d'administration et de technicité. Cette indemnité peut être attribuée aux fonctionnaires des catégories C et aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380. L'indemnité doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée qui fixe l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Monsieur le maire propose d'établir cette délibération afin de mettre en place cette prime à l'ensemble des employés de la Commune.

Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 prévoit que le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel fixé par grade par l'arrêté du 14 janvier 2002, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8. Ce montant de référence annuel, est indexé sur la valeur du point fonction publique.

Ainsi, le montant maximum de l'enveloppe de l'IAT calculé pour chaque grade ou catégorie correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur de 8 et par le nombre d'agents de ce grade. Toutefois, les collectivités sont libres de retenir un coefficient inférieur à 8. Par ailleurs, à titre individuel, chaque agent de la catégorie ou du grade pourra percevoir au maximum le montant de référence auquel est appliqué le coefficient multiplicateur 8.

Le conseil Municipal approuve à 8 pour et 6 abstentions la fourchette du coefficient multiplicateur de 1 à 8 pour l'ensemble des filières.

Monsieur Mayor n'est pas en accord cette décision et nous annonce qu'il donnera sa démission lors du prochain conseil Municipal.

- Création de poste.

Mademoiselle Sabrina LEMAIRE a été recrutée sur le poste d'ATSEM pour remplacer Madame Géraldine CAMBIER durant son arrêt maladie. Cette dernière, ayant repris son poste, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM pour une année et renouvelable afin de maintenir Madame Sabrina LEMAIRE sur ce poste. Les effectifs importants en maternelle justifient largement un second poste d'ATSEM qui sera également employé pour l'encadrement de la cantine et de la garderie.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

▪ TRAVAUX :

- Facture GRDF.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur TORRIKIAN, responsable GRDF, afin de se faire expliquer à quoi correspond la facture GRDF de 2007.

Cette facture de 2007 correspond aux 4 lots SECTION ZK N° 133, 134, 135 et 136 situés chemin derrière les haies à Lachelle.

Il sera simplement demandé que la facture soit refaite en changeant la date de service fait des travaux.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération, que le conseil approuve à l'unanimité, pour payer cette facture.

▪ QUESTIONS DIVERSES :

M RUGGERI :

Demande si les écoles d'autres communes du canton peuvent utiliser la Piscine de Lachelle.

C'est tout à fait possible à condition de faire une demande par écrit à l'attention de Monsieur le Maire.

M CLAUX :

Demande s'il serait possible de faire quelque chose au niveau de l'abri bus qui est détérioré.

A mettre aux Travaux 2011. Réfection de cet abri bus.

Demande si la cabine téléphonique située place René Coty est toujours indispensable ?

Après renseignements pris auprès des services France TELECOM, il est obligatoire de conserver au moins une cabine téléphonique dans un village.

M ESCANDE :

Explique qu'il est allé à l'école, dans la cave et il pense qu'il doit y avoir une autre cavité encore plus basse.

Il demande la possibilité de mettre une borne derrière la piscine.

Demande si les bancs, seront-ils posés un jour ?

Rappelle que le coffret qui se situe sur la place derrière l'abri bus (coffret des forains) est à sécuriser.

Mme OSSELIN :

Compte rendu Procès verbal de réunion du comité syndical. (SIVOC)

Mme MOURET:

Relate que son chemin devant son portillon s'affaisse. Il faudrait le signaler à la Compiénoise des travaux.

M CHARNOTET :

Annonce que le site internet avance.

Validation de la charte graphique. La livraison est prévue pour dans 15 jours. Il sera opérationnel pour le 15 janvier normalement après alimentation de celui-ci.

La réunion SIVOC a eu lieu le 16 novembre. Voir le compte-rendu.

Le sivoc pourrait être abandonné. Volonté de l'état et du préfet de supprimer tous les syndicats de manière à concentrer le tout sur le conseil général, régional.

Le 25 février 2011, on passe au tout numérique. Réunion à l'UTC le 10 décembre à 17h30 à l'UTC.

Les sélections pour l'équipe de France de Tir à l'Arc se sont bien passées. Les organisateurs et les participants ont apprécié l'accueil qui leur a été fait et remercie la mairie pour sa participation au niveau des récompenses.

Mme MERCIER :

Se demande où en est L'affaire Verdy. Le jugement a été rendu au tribunal de Douai. Le permis avait été annulé. M Verdy a redéposé un nouveau permis qui a été accepté.

M RENAULT :

Annonce le nombre de repas de Noël : 52 repas et le nombre de colis : 40 colis.

Les sapins ont été commandés (50 sapins répartis dans le village, 1 grand pour la place et 3 pour l'école)

Le Vin chaud et la Tartiflettes auront lieu le 18 décembre 2010.

- Arrêté d'interdiction de stationner à partir du vendredi 17 décembre 2010.

Des personnes ont apprécié ce qui a été fait pour M BIZECK lors de sa remise de Médaille Communale.

Pour le studio, nous attendons un troisième devis. Ces travaux pourront faire partie du budget 2011.

Benne à déchets verts, c'est toujours un souci. Trop haute, peu accessible. Voir la possibilité de fabriquer une plateforme à hauteur.

M GUIDET :

Rappelle que le 5 novembre a eu lieu le 1^{er} conseil d'école. Les enseignants ont signalé que la clôture du terrain de hand est très abimée, que l'alarme incendie fonctionne toujours aussi mal.

Ecole Numérique Rurale : la totalité du matériel a été livrée. Toutefois, il faudrait revoir le branchement d'un fil. La formation se fera début janvier.

Réservation du cirque d'hiver Bouglione. (Journée du 07 décembre 2010)

Demande à ce qu'une horloge soit posée dans la salle des sports.

M BARIL :

Se demande où en sont les ventes de terrain Savicimmo. Aujourd'hui, un terrain est vendu.

M SERET :

Monsieur le maire présente un devis relatif au nettoyage du terrain après le passage des gens du voyage. Le devis est important. Monsieur le Maire propose de demander d'autres devis.

Concernant l'intercommunalité, monsieur le maire a reçu une proposition de l'APC relative à l'étude financière.

Une partie du pont de la Payelle s'est effondrée le 20 novembre 2010 à 17h00. L'employé communal et le maire ont essayé de contacter une entreprise car la Payelle était bouchée et les lagunes risquaient de déborder. Vers 20h00, tout était en ordre, la route restera barrée jusqu'en mars 2011

Nous avons reçu un avis de subvention du Conseil général relatif à l'éclairage Public Rue de Baugy et Impasse des Noisetiers. (Total : 6320 €)

Une date de réunion pour le PLU : jeudi 16 décembre 2010 à 18h00 en Mairie.

Une date pour la cérémonie des vœux : Vendredi 7 janvier à 19h00 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire a rencontré M DAVIET, repreneur de la Société Valsem. Un courrier leur a été adressé afin que leur adresse soit modifiée.

La séance est levée à 11h45.

Le Secrétaire de Séance
Bernard CLAUD

le Maire,
Pascal SERET